

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

--

**MESSAGE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PEUPLES
AUTOCHTONES
9 août 2018**

Les peuples autochtones entretiennent de profonds liens spirituels avec leurs terres et leurs ressources. Et pourtant, ils migrent de plus en plus à l'intérieur de leur pays ou franchissent les frontières internationales. Les raisons en sont complexes et diverses. Certains sont contraints de se déplacer ou de s'installer ailleurs, sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. D'autres fuient la violence, les conflits ou les ravages des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. Beaucoup migrent parce qu'ils sont en quête de perspectives meilleures ou d'un emploi, pour eux et pour leurs familles.

La migration peut être salubre, tout en présentant des risques inhérents. Beaucoup de migrants autochtones finissent par vivre dans des conditions dangereuses et insalubres, en milieu urbain. Les femmes et les filles autochtones sont exposées à des risques élevés de traite et d'autres formes de violence. Les jeunes autochtones font face à des questions complexes, relatives à leur identité et à leurs valeurs.

Dans certains pays, les territoires des peuples autochtones sont divisés par des frontières internationales. Il leur importe de coopérer au-delà de ces frontières pour préserver leur identité, leurs occupations et leurs pratiques traditionnelles.

Les États Membres devraient adopter cette année un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui établira un cadre international de coopération régionale et mondiale et permettra de tirer parti au maximum de la migration et de soutenir des groupes de migrants vulnérables, y compris les peuples autochtones. Il est primordial de protéger les droits et les identités des peuples autochtones.

Tandis que nous célébrons cette année la Journée internationale des peuples autochtones, prenons l'engagement de mettre pleinement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris les droits à l'autodétermination et aux ressources, aux terres et aux territoires traditionnels. Veillons à ce que les peuples autochtones, où qu'ils vivent, soient salués pour leurs contributions et aient l'occasion de prospérer et de réussir dans la paix, sur une planète en bonne santé.